

collaborons avec nos homologues de l'AELE pour déterminer s'il serait possible d'ouvrir des marchés publics dans le cadre d'un accord de libre-échange entre le Canada et l'AELE. Nous continuerons également de chercher à accomplir des progrès en ce qui concerne l'élaboration de principes non exécutoires relatifs aux marchés publics pour les économies membres de l'APEC.

Commerce électronique

L'utilisation du commerce électronique sera l'un des facteurs les plus importants dans l'expansion des échanges commerciaux au cours du XXI^e siècle. L'OMC et la ZLEA ont tous les deux lancé des programmes de travail d'une année pour examiner les aspects du commerce électronique relatifs aux échanges. Dans le cas de l'OMC, le problème clé est la mesure dans laquelle les disciplines prévues dans le cadre des accords commerciaux actuels abordent les problèmes que cause l'utilisation du commerce électronique. Dans le cas de la ZLEA, la question clé est de savoir comment aborder le commerce électronique dans le contexte des négociations de la ZLEA. Le gouvernement consultera les Canadiens à propos de l'élaboration d'une politique commerciale permettant de faciliter le commerce électronique mondial.

Règlement de différends

Le Canada considère que le Mémoire relatif au règlement des différends est un des résultats les plus importants de l'Uruguay Round; il est considéré à juste titre comme étant l'une des pierres angulaires de l'OMC. Il établit un système équitable, efficace et crédible de règlement des différends, auquel tous les membres peuvent accéder. Avec de nouvelles règles pour l'établissement automatique de groupes spéciaux et pour l'adoption des rapports des groupes spéciaux et avec la création de l'Organe d'appel, le Mémoire renforce la primauté du droit et contribue par là même au renforcement d'un système d'échanges multilatéraux fondé sur des règles. La confiance des membres dans le système a augmenté, comme le montre le nombre de causes qui ont été soumises et la proportion des différends qui sont réglés au niveau de la consultation.

Le Canada continuera d'utiliser le mécanisme de règlement de différends de l'OMC chaque fois que nécessaire pour veiller à ce que nos exportateurs ne soient pas confrontés à des obstacles incompatibles avec les accords de l'OMC. Le Canada a été l'un des

utilisateurs les plus actifs du système de règlement de différends de l'OMC et, jusqu'à présent, il a été en position de plaignant dans six causes en vertu du Mémoire; il a participé aux consultations d'autres membres ou est intervenu dans les procédures de groupes spéciaux dans 30 autres causes.

Récemment, le Canada a utilisé le processus de règlement de différends pour soutenir les intérêts canadiens dans les secteurs de la pêche et de l'exploitation minière et dans le secteur aérospatial. Le 6 novembre 1998, l'Organe de règlement des différends (ORD) adoptait les rapports du groupe spécial et de l'Organe d'appel confirmant que l'interdiction par l'Australie de l'importation de saumon frais, réfrigéré ou surgelé en provenance du Canada est contraire aux obligations de l'Australie en vertu des règles de l'OMC. En particulier, les rapports ont constaté que cette interdiction, en vigueur depuis 1975, n'est pas fondée sur une évaluation des risques et qu'elle ne s'appuie sur aucune preuve scientifique. Le Canada conteste également l'interdiction par la France de la fabrication, du traitement, de la vente et de l'importation de l'amiante et de produits contenant de l'amiante.

Le Canada a contesté le programme brésilien PROEX de subventions aux exportations en vertu de l'Accord de l'OMC sur les subventions et les mesures compensatoires. La décision du groupe spécial est prévue pour le milieu du mois de mars de cette année. La partie « égalisation d'intérêts » du programme PROEX prévoit le paiement de subventions pour réduire les coûts de financement des exportations brésiliennes. PROEX s'applique à une grande variété d'exportations de produits et de services brésiliens, mais la plainte du Canada concerne l'application de PROEX au secteur aéronautique. Le Brésil a, pour sa part, contesté divers programmes canadiens qui soutiennent le secteur aérospatial du Canada ainsi que d'autres industries. Un groupe spécial distinct présentera son rapport sur la plainte du Brésil, également à la mi-mars.

Le Canada répond actuellement à une plainte des États-Unis concernant les subventions à l'exportation. Selon eux, le Canada accorderait sur les produits laitiers ainsi que l'administration par le Canada de limites de contingent sur le lait. Le même comité entendra

Plus de détails concernant certains différends spécifiques sont présentés dans le chapitre du pays correspondant.